

Validation de la pré-inscription

La lettre d'engagement ci-dessous est à compléter par votre futur employeur. Seul le retour de cette lettre déclenchera l'envoi du dossier d'inscription auprès de ce dernier.

LETTRE D'ENGAGEMENT POUR UP CONTRAT EN ALTERNANCE 1

Cette lettre doit être retournée à l'ACPPAV au plus tôt et dans tous les cas avant le début du contrat.

ELITAL B ENGAGEMENT pour un con				UL	l	
Je soussigné(e): (Nom						sable)
Responsable de l'entreprise :			(Dé	énomin	ation so	ciale)
Adresse:						
Code Postal : Ville :						
fél : Email :						
Numéro de Siret :						
Secteur : Privé Public Code IDCC (obligatoire) :						
m'engage à embaucher :		(Nom et prénom de l'étudiant)				
Date de naissance : N° S.S. :		Tél. :				
Diplôme(s) acquis :						
à compter du : (date de début de contrat) au :		(date de fin de contrat)				
Responsable du suivi administratif :						
Tél : Email :		Fonction :				
Nom et prénom du tuteur :		Date de naissance :				
Tél : Email :						
🌃 Pour les mairies, merci de préciser ici le lieu de travail (crèche, é	cole ma	aternelle, c	entre de loi	sirs,) :	
Nom de la structure d'accueil :						
Adresse, CP, ville : Tél, fax, email :						
pour suivre la formation de :						
	lant 🔲	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Juvisy	Poissy	Meaux
DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (en 2 ans) ²				<u> </u>		
☐ BP Préparateur en Pharmacie REDOUBLANT						
☐ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (en 2 ans) ³						
☐ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (en 1 an) * 3						
☐ DE Auxiliaire de Puériculture						
☐ DE Accompagnant Educatif et Social						
☐ TP Secrétaire Assistant(e) Médico-Social(e)						
CQP Dermo-Cosmétique Pharmaceutique						
CQP Dispensation de Matériel Médical à l'Officine						
Fait à : le :		Signature	et cachet	de l'en	ıployeı	ur ²
* Si garda d'anfanta à dominila :		-			-	
* Si garde d'enfants à domicile : Durée hebdomadaire de travail : h						

Nous invitons l'employeur à prendre RDV dans les 3 mois suivant l'embauche auprès de la médecine du travail pour la visite d'information et de prévention de son futur salarié.

- Document non contractuel. Seule la signature d'un contrat en alternance permettra une inscription définitive.
- Le nombre d'étudiants autorisé en officine est défini dans la convention collective nationale de la pharmacie d'officine, à l'Annexe II Titre VI Article 17 portant sur les dispositions communes relatives au contrat d'apprentissage et à la professionnalisation.
- Pour les contrats des collectivités territoriales, seule la signature du Maire est recevable.